

**COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS
DU 21 AU 23 MARS 2012**

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Nous voici réunis pour la première CAP d'avancement de notre mandature, en tant que représentants de l'**UNSa Justice**, espérons que nos travaux d'élaboration des tableaux ne feront pas autant ni voire plus d'agents déçus que lors des dernières CAP.

Concernant l'échelon spécial de l'échelle 6, l'**UNSa Justice** regrette que cet avancement ne puisse être examiné aujourd'hui à cette CAP. Par ailleurs, nous réclamons que l'administration systématise l'avancement de l'ensemble des agents remplissant les conditions. L'**UNSa Justice** estime que celui-ci doit être linéaire comme pour nos collègues techniques. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir mettre en place une nouvelle CAP le plus rapidement possible car nous estimons que l'étude de cet avancement ne peut se faire en même temps que les mutations. Cela permettra aussi d'étudier les derniers recours en évaluation.

Concernant les documents de travail relatifs à l'avancement, l'**UNSa Justice** a relevé d'énormes anomalies à savoir :

- le non respect des conditions statutaires pour l'accès au tableau d'avancement ;
- le temps de service effectif dans le grade appliqué de façon fantaisiste : l'ancienneté dans le corps est identique à celle dans le grade (ex AAP1 et AAP2).
Peut-on considérer que l'agent remplit les conditions statutaires ? Pour l'UNSa justice c'est non !
- les durées d'échelon non respectées : certains agents ont dépassé la durée statutaire (plus de 4 ans, voire plus de 5 ans) **Pourquoi ne sont ils pas dans l'échelon supérieur ?**
- absence des critères de performance.

Et qu'en est-il de la situation des agents non notés, de ceux dont les évaluations ne sont toujours pas notifiées ou encore de ceux dont les recours ne sont toujours pas étudiés ?

Les critères de performance, là aussi l'**UNSa justice** tient à les dénoncer. A ce jour certains agents de la pénitencier (pour ne pas citer les DISP de Lille ou Paris) n'ont pas eu notification de leur évaluation alors même que celle ci figure dans les documents de travail.

Là encore, peut-on légitimement considérer ces critères comme valables ?

La circulaire relative à l'évaluation-notation est piétinée et les droits des agents sont bafoués !

En vous citant toutes ces anomalies, l'**UNSa justice** ne peut que regretter de devoir se répéter depuis la première CAP d'avancement des corps communs.

Aussi, permettez-nous de vous faire part de notre amer constat d'une administration qui piétine une fois de plus le déroulé de carrière de ses personnels !

.../...

Les agents n'en peuvent plus. Une fois de plus bon nombre d'entre eux n'auront pas de déroulement de carrière alors qu'ils arrivent en fin de parcours professionnel. Que dire du scandale des agents de la DAP et de la PJJ qui ramassent les miettes. **C'est une HONTE** quand on sait que ces agents, qui rencontrent un manque d'effectif criant dans les établissements, se voient une deuxième fois pénalisés par une non proportionnalité des nominations par Direction. Il devient urgent, Monsieur Le président, d'ouvrir le débat sur ce sujet.

De plus les agents sont toujours dans l'attente de la circulaire d'évaluation des corps communs.
A quelle date sa parution ?

L'**UNSa Justice** exige du secrétaire général qu'il intervienne auprès de l'ensemble des directions afin que tous les dossiers d'évaluation soient remontés au plus tard fin septembre.

A quelle date comptez-vous diffuser la circulaire pour la CAP de mobilité de juin ? L'**UNSa Justice** réitère sa demande afin d'obtenir les listings **8 jours avant la date de la préparation**.

Vous avez programmé pour fin janvier 2013 la CAP de recours en évaluation. L'**UNSa Justice** demande le report de cette CAP au deuxième semestre 2013 afin d'examiner **TOUS** les recours. Il en va de même pour la CAP d'avancement 2013.

Au regard de tout ce qui vient d'être énoncé et notamment aux accumulations d'erreurs et d'omissions fortement préjudiciables aux intérêts professionnels des agents, rendant difficilement exploitable l'examen de leur situation aujourd'hui, les élus de l'**UNSa Justice** s'interrogent sur le fait de savoir si la CAP est en mesure d'apprécier convenablement la situation individuelle de chaque agent sans créer de rupture d'égalité de traitement entre fonctionnaires.

Paris, le 21/03/2012
Les Elus UNSa Justice
CAP des Adjointes Administratifs